



Pour diffusion immédiate
Le 15 septembre 2009

Le député Robert Oliphant dépose un projet de loi sur la divulgation d'informations par les fonds de retraite

OTTAWA – Cette semaine, le député libéral de Don Valley-Ouest, Robert Oliphant, déposera devant la Chambre des communes un projet de loi visant à modifier la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, de manière à ce que les gestionnaires des régimes de retraite publics et privés divulguent les considérations accordées aux facteurs d'ordre environnemental, social et de gouvernance dans la sélection, la rétention ou la liquidation de placements relevant de la responsabilité des régimes.

« Ce projet de loi vise la transparence. Il doit permettre de savoir comment sont prises les décisions entourant les placements, de manière à protéger les gens qui souscrivent à un régime de retraite. Ce projet de loi reconnaît également le rôle important que jouent les fonds de retraite dans l'économie canadienne » a déclaré M. Oliphant à l'occasion de la conférence de presse d'aujourd'hui.

La semaine dernière, M. Oliphant a pris la parole devant un groupe de représentants du secteur des fonds de retraite canadiens et a souligné l'importance pour le gouvernement de légiférer pour améliorer la durabilité soutenue des régimes de retraite, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière actuelle.

Michael Jantzi, PDG de Sustainalytics, est du même avis et a ajouté : « La crise financière ne fait que confirmer le besoin de transparence accru concernant les décisions financières qui ont un impact sur les épargnes des Canadiennes et des Canadiens. »

De nombreux experts de renommée nationale accordent leur appui à cette initiative. « L'adoption de ce projet de loi permettra au Canada de se mettre au diapason avec les pays industrialisés où il est déjà obligatoire pour de nombreux régimes de retraite de divulguer les considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance » a déclaré Peter Chapman, directeur général de L'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation. Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada, a également accordé son appui au projet de loi. « Au Canada, les grands régimes divulguent déjà volontairement à leurs membres et aux actionnaires leurs pratiques en matière d'environnement, d'enjeux sociaux et de gouvernance. Le projet de loi de Robert Oliphant rendrait cette information disponible à tous les membres de régimes de retraite réglementés par le gouvernement fédéral. »

L'Association pour l'investissement responsable (AIR), une association nationale pour le placement socialement responsable, est d'avis que ce projet de loi permettrait de savoir plus facilement quels éléments d'ordre environnemental, social et de gouvernance sont pris en considération. « La dernière crise économique a été causée en partie par un manque d'attention accordée à d'importantes questions d'ordre social, comme les prêts hypothécaires à risque, et à des questions de gouvernance, comme les primes salaires des cadres » a déclaré le directeur général de AIR, Eugene Ellmen. « Nous croyons que si les investisseurs institutionnels avaient fait plus attention à ces questions, il aurait été possible d'atténuer ou de prévenir une bonne partie des problèmes qui sont survenus durant la crise financière. »